



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Ministère chargé
 de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration	N° d'enregistrement
22 03 2016	Dossier complet le 22/03/2016	F09316P0186

1. Intitulé du projet

**CONSTRUCTION D'UNE MICROCENTRALE HYDOELECTRIQUE A PARTIR DU DEBIT DE LA SURVERSE
 DU RESERVOIR DE VILLARD-HAUT**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **MAIRIE D'ALLOS**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **MADAME LE MAIRE MARIE-ANNICK
 BOIZARD**

RCS / SIRET **210 400 065 000 12** Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

4. Caractéristiques générales du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Installations d'une puissance maximale brute totale de 101 kw

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La commune d'Allos a installé en 2008 une microcentrale hydroélectrique sur son réseau AEP, au niveau du réservoir de Villard Haut. Cet équipement permet de turbiner l'eau captée à la source des Chiens. La hauteur de chute est de 203 m, ce qui permet, compte tenu du débit, de développer une puissance brute maximale de 51 kW.

Suite à la réalisation de cet aménagement, la commune a décidé de développer une nouvelle potentialité hydroélectrique qui concerne le débit du trop plein du réservoir du « Villard haut » qui correspond à la différence entre le débit turbiné et le débit distribué sur le réseau AEP.

Actuellement, le rejet du trop plein s'effectue dans le Ravin des Chais. Le projet consiste à récupérer ce débit et à le turbiner plus en aval.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'énergie hydroélectrique.

Le dénivelé récupérable est donné par la différence d'altimétrie entre le bac tampon de la central de Villard Haut et l'emplacement prévu pour la nouvelle centrale : $H_{brute} = 1\,738\text{ m} - 1\,420\text{ m} = 318\text{ m}$

Le débit maximal à turbiner ne dépassera pas 32,5 l/s, ce qui constituera le débit d'équipement de la nouvelle centrale.

Pour un débit de 32,5 l/s et une hauteur de chute de 318 m, la puissance brute de l'installation est de 101 kW.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour la partie centrale le projet consiste à la construction d'un bâtiment de 20 m² qui sera composé :

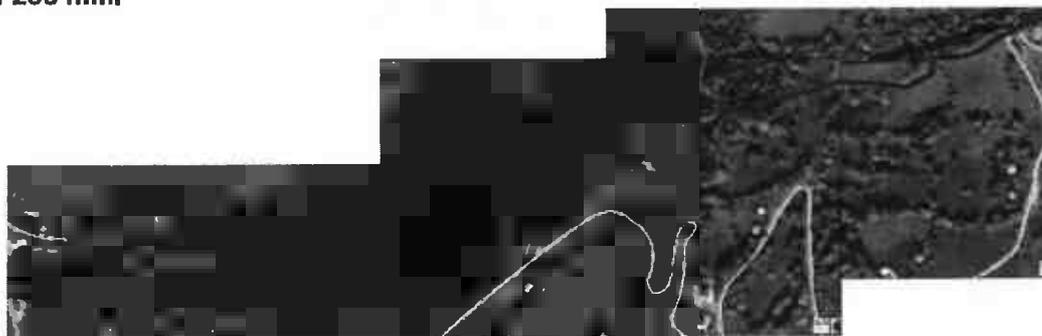
- d'une calle sèche qui abritera : la turbine, l'alternateur et les armoires électriques
- d'une bache sous-jacente de 10 m³ qui réceptionnera gravitairement les eaux turbinées et les eaux by-passées.

L'ouvrage sera implanté un parking en retrait de la RD 908.



Localisation de l'implantation de la nouvelle centrale hydroélectrique.

Pour la partie conduite forcée, le projet consiste à la pose en tranchée de 1 580 m de canalisation en FONTE DN 200 mm.



Tracé de la conduite forcée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois turbinée l'eau sera :

- soit rejeté dans le torrent du Chadoulin
- soit utilisé pour le remplissage du plan d'eau
- soit utilisé pour la production de neige de culture.

L'électricité produite sera raccordée au réseau ERDF.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis .

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est régi par la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles R. 214-1 à R. 214-3 du code de l'environnement :

5.2.2.0. Concessions hydrauliques régies par le livre V du code de l'énergie (Autorisation)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

La procédure mentionnée ci-dessus.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du bâtiment de la centrale hydroélectrique :	20 m ²
Longueur de la conduite forcée :	1 580 m
Débit maximum turbiné :	32,5 l/s
Hauteur de chute :	318 m
Puissance brute de l'installation :	101 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 37 ' 47 " E

Lat. 44 ° 14 ' 24 " N

ALLOS

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ,

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ,

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ,

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ,

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ,

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet .

Bâtiment de la centrale hydroélectrique : parking, délaissé de voirie en bordure de la RD 908, zone de tri selectif et de ramassage des ordures ménagères.

Conduite forcée : route, chemin et prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet .

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU

Bâtiment de la centrale hydroélectrique : ZONE A zone à caractère dominant agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale .

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle .
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ,	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ,	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ,		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ,		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques , si oui, est-il prescrit ou approuvé ,	X		
dans un site ou sur des sols pollués ,		X	
dans une zone de répartition des eaux ,		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ,		X	
dans un site inscrit ou classé ,		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance .
d'un site Natura 2000 ,		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ,		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes .

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature . De quelle importance . <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications		<input checked="" type="checkbox"/>	
	prévisibles des masses d'eau souterraines .		<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire			
	en matériaux .		<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux .		<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol .		<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la		<input checked="" type="checkbox"/>	
	biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques .		<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire .		<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes .		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques .		X	
	Est-il concerné par des risques naturels .		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires .		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires .		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ,		X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ,		X	
	Engendre-t-il des odeurs ,		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ,		X	
	Engendre-t-il des vibrations ,		X	
	Est-il concerné par des vibrations ,		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses , Est-il concerné par des émissions lumineuses ,		X	
			X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ,		X	
			X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques , Si oui, dans quel milieu ,		X	
			X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ,		X	
			X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ,		X	
			X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ,		X	
			X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus.

Non

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière.

Non

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé. Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas à notre sens la réalisation d'une étude d'impact :

- l'eau turbinée est issue d'un prélèvement déjà existant, il ne s'agit pas d'un nouveau prélèvement dans le milieu naturel
- le bâtiment de la centrale hydroélectrique sera implanté sur une partie déjà urbanisée
- la conduite forcée traversera des prairies qui ne sont pas situées dans des zones à fort intérêt écologique.



